

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 02 19-12 - Finances – Approbation de l'opération et demande de subventions au titre de l'opération construction d'un pôle santé – mise à jour du plan de financement

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/02/2024	
En exercice :	33		
Présents :	27	Affichage de la convocation : 13/02/2024	
Pouvoirs:	5		
Votants:	32	Affichage du compte rendu : 22/02/2024	
Rémi GILLET, Joao D/ Sylvain BARCET, Brigit Absents ayant remis	A ROCHA, Véro te REGIS-MORI	rbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, nique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, EAU.	
M Jean-Pierre NEMOZ	donne pouvoir à	M Joao DA ROCHA	
Mme Sandrine ARNAUI	D donne pouvoir	à M Safi BOUKACEM	
Mme Sylvie RAZY donne	e pouvoir à M Ph	nilippe LARGE	
Mme Anne LANSON PE	YRE DE FABREGU	JES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN	
M Sylvère MATHIEU do	nne pouvoir à M	me Ghislaine FROMM	
Absents ou excusés	:		
Mme Chantal BERTHILL	.ON		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces dernières années, l'accès aux soins dans certains territoires s'est largement dégradé augmentant de manière importante les délais avant l'obtention d'un rendez-vous. Dans les communes rurales, l'accès aux soins constitue un véritable enjeu de santé publique, en particulier pour les personnes âgées ou fragiles.

Le classement de la commune de Vaugneray par l'Agence Régionale de Santé (ARS) se situe comme dans de nombreuses communes de l'Ouest Lyonnais dans un territoire dans lequel l'accès aux soins est qualifié d'intermédiaire. Sans être inquiétant, ce classement doit toutefois alerter la commune sur les difficultés d'accès aux soins de sa population et conduit à réfléchir à des projets permettant d'améliorer ou à ne pas laisser la situation s'aggraver. C'est dans ce contexte que la commune a pour projet la construction d'un pôle santé, au 9 rue de la Déserte à Vaugneray. L'emplacement idéal du site présente l'avantage d'être placé au cœur du village et à proximité immédiate d'un terrain concerné par une opération immobilière de 77 logements dont le chantier est en train de débuter.

Ce projet répond également aux aspirations des jeunes professionnels en termes de conditions d'exercice du métier et aux besoins de prise en charge coordonnée des patients. L'équipe pluridisciplinaire présente au sein du pôle santé sera composée d'au moins cinq médecins généralistes, deux sages-femmes, deux orthophonistes, une diététicienne, un ostéopathe, une sophrologue, une psychologue, un orthoptiste et un laboratoire d'analyse.

L'opération est estimée à 2 250 000 € H.T.

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Montant HT	Taux intervention Dépenses subventionnables*		
DETR	250 00	26.35 %		
Région	250 000 €	26.35 %		
Conseil départemental	140 000 €	14.75 %		
Sous-total	640 000, 00 €	67.45 %		
Recettes cession de lots	1 301 286, 09 €			
Autofinancement	308 713,91 €			
Coût HT	2 250 000, 00 €			

^{*}dépenses déduction faites des recettes de la cession des lots soit 948 713,91 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'opération de construction d'un pôle santé et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le 23 OZ 2024

Le secrétaire Safi BOUKACEM Pour copie certifiée conforme Au registre des délibérations Le Maire

Daniel JULLIEN